

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION SUR LES
FINANCES ET L'ADMINISTRATION

RECOMMANDATIONS PORTANT SUR LE RAPPORT DU VÉRIFICATEUR
GÉNÉRAL POUR L'EXERCICE 2008 ET LE 1^{ER} TRIMESTRE 2009

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION SUR
LES FINANCES ET L'ADMINISTRATION

REMERCIE le vérificateur général et le personnel du Bureau du vérificateur général pour la collaboration apportée à la commission ainsi que pour la clarté relative à la présentation de l'information;

ET FAIT les recommandations suivantes au conseil d'agglomération :

Gouvernance

ATTENDU que la reddition de compte est un élément essentiel à la bonne gouvernance, tel que soulevé dans le rapport du vérificateur général ;

R-1

QUE l'Administration prenne les mesures nécessaires afin de découpler la reddition de comptes relative aux réalisations des objectifs de l'année courante, par les différentes unités d'affaires, de l'exercice de présentation des prévisions budgétaires de l'année à venir, tel que le Service de police et le Service de sécurité incendie de Montréal le font déjà.

R-2

Que toutes les recommandations émises par le vérificateur général en rapport avec la gouvernance fassent l'objet d'une étude par le comité exécutif.

Application SIMON–Volet approvisionnement

ATTENDU la mise en vigueur d'une politique d'approvisionnement, adoptée par le comité exécutif à la séance du 23 août 2006, visant notamment à assurer l'Administration d'un standard élevé en matière de contrôle interne dans l'ensemble des unités de la Ville ;

ATTENDU la potentialité soulevée par le vérificateur à l'effet que de nombreuses fraudes d'ordre mineur pourraient être commises dans un contexte d'application de mesures de contrôle dites «détectives» ;

ATTENDU la nécessité de mettre en place des mesures préventives visant ainsi à assurer le meilleur contrôle financier possible, et ce au bénéfice de l'ensemble des citoyens, de leurs élus ainsi que des fonctionnaires de l'agglomération ;

R-3

QUE la Direction générale s'assure que les contrôles internes nécessaires sont mis en place suite à la mise en application de la politique d'approvisionnement adoptée par le comité exécutif à sa séance du 23 août 2006.

CONSIDÉRANT l'importance de la nature des opérations gérées par le système SIMON ;

R-4

QUE le Bureau du vérificateur poursuive la vérification des différents volets de l'application SIMON, et ce afin d'en assurer l'optimisation.

Fonds d'investissement

CONSIDÉRANT la présence de différents fonds gérés par la Ville ainsi que l'absence de rapports financiers propres à ces différents fonds;

ATTENDU la nécessité pour les élus de disposer de données financières précises et détaillées ;

R-5

QUE le Service des finances présente des états des activités financières distincts pour tout fonds financé, en tout ou en partie, par une redevance ou une taxe spéciale.

Gestion des demandes de travail GDT

ATTENDU QUE la GDT est le système devant permettre une méthode de gestion du travail commune à l'ensemble de la Ville ;

R-6

QUE le SCRC et la DSI développent et instaurent un programme visant à assurer l'uniformité des compétences ainsi que la promotion du système GDT auprès des usagers et des responsables des différentes unités usagères.

Gestion des sols contaminés

ATTENDU le Premier plan stratégique de développement durable de la collectivité montréalaise dont s'est dotée la Ville ;

R-7

QUE l'Administration assure un suivi rigoureux des échéanciers proposés relativement à la gestion des sols contaminés, notamment à l'égard de la diffusion, de l'accessibilité et de la mise à jour de la banque de données sur les terrains contaminés.

ATTENDU QUE seulement 13 demandes de subvention ont été acceptées en vertu du programme ClimatSol, depuis son lancement en mai 2007, pour un total de 3,9 M\$ sur 25 M\$ de crédits disponibles (16%) ;

ATTENDU le fait que le programme ClimatSol fait l'objet de nombreuses critiques de la part de divers intervenants, notamment à l'égard du fait que le montant de l'aide financière pouvant être accordée est limité à 1 M\$.

R-8

Que la Division des affaires économiques et institutionnelle du SMVTP fasse les représentations nécessaires auprès du ministère désigné à la suite du résultat de l'évaluation de l'efficacité des programmes d'aide financière en place (ClimatSol) et des recherches conjointes sur les autres mesures incitatives d'aide financière, et ce afin d'inciter à la caractérisation et à la réhabilitation des terrains contaminés.

RASOP

ATTENDU l'importance des mesures mises de l'avant suite à l'adoption de la Revue des activités, des services, des opérations et des programmes (RASOP) et advenant la répétition d'un tel exercice ;

R-9

QUE le Service des finances élabore une méthode permettant le suivi des réalisations résultant de l'application de mesures retenues dans le cadre d'un exercice de type RASOP, et qu'il la mette en application en tout début de processus.

Les recommandations ont été adoptées en assemblée publique le 16 juin 2009.

